

## SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2019

-----

L'An Deux Mille dix-neuf, le quinze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de séance sous la présidence de M. CAUSSE Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 08/11/2019

Secrétaire de séance : GONANO Daniel

Etaient présents : CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, COMBRES Corine, Adjoint, BEAUMONT Isabelle, BERTON Jean-Marie, CABROL Jean-Luc, CHARTRER Viviane, DEBILLE Sophie, HUGUET Jean-Jacques, LAURENT Françoise, MARRAUD Fabrice, PLAGNES Michel, ROUILLES Georgette, SCHMITTLIN Stéphane

Excusés :

Procurations : FILLOL Isabelle donne pouvoir CAUSSE Jean-Marc

### Ordre du jour :

- Réhabilitation du réseau téléphonique et informatique de la Mairie
- Préparation des vœux de la municipalité
- Bulletin municipal
- Questions diverses

### 1/ Délibération n° 2019-63 : Réhabilitation du réseau téléphonique et informatique de la Mairie

M. Cabrol, conseiller, explique que l'installation téléphonique de la commune est obsolète et ne permet pas de répondre aux besoins de l'accueil du secrétariat.

Il est nécessaire de prévoir son renouvellement sous forme de mini standard avec un répondeur permettant d'orienter les administrés vers le service recherché (agence postale, comptabilité...).

La consultation a abouti à plusieurs propositions :

OPERATEUR	HT PAR MOIS
Proposition CORIOLIS	269,77 €/mois
Proposition ORANGE	374,77 €/mois
Proposition CLOUDECO	281,44 €/mois

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal**

- **accepte de réhabiliter le réseau téléphonique de la mairie**
- **valide la proposition de Coriolis**
- **autorise le maire à signer le contrat Coriolis**

De même, afin de mettre à niveau et sécuriser le réseau informatique, il est nécessaire de réhabiliter son câblage.

L'entreprise Câble O Courant, spécialiste partenaire de Coriolis, effectuera cette prestation pour un montant de 1723.36€ HT soit 2068.03€ TTC

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal**

- **accepte de réhabiliter le réseau informatique de la mairie**
- **valide la proposition de l'entreprise Câble O Courant**

- **autorise le maire à signer le devis de l'entreprise Câble O Courant pour un montant de 2068.03€ TTC**

## **2/ Délibération n° 2019-64 : Végétalisation arrêt de bus Place Wauthy**

M. le Maire rappelle que l'entreprise Olivier le Jardinier a chiffré à 3000€ les plantations suivantes : lagestraemia haute tige (x2), érable plane (x3), fusain doré (x2), pelouse.

Après échanges, M. Combres a fait une nouvelle proposition pour chiffrer uniquement la plantation des arbres pour un montant de 1500€, la pelouse pouvant être réalisée en régie par les agents communaux.

**Après délibération, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Olivier le Jardinier pour un montant de 1500€**

Vote : Mme Combres ne prend pas part au débat et au vote.

Pour : 14

Contre : 0

## **3/ Points travaux**

- M. le Maire informe que les travaux d'enfouissement des réseaux téléphonique et électrique impasse d'Aurion et ceux du réseau du pluvial chemin de Lasplates ont pris du retard en raison des intempéries.

- De même, M. Goulesque, domicilié 132 route d'Agen, a alerté la mairie sur le problème d'écoulement des eaux pluviales devant son habitation. Photos projetées.

Les services de l'agglomération ont été sollicités pour résoudre ce problème.

- Les travaux d'aménagement rue du Placier s'achèvent. La pose des candélabres se fera lundi 18 novembre 2019.

## **4/ Point Commerce d'Aubiac**

- M. le Maire informe que la signature de l'acte de vente du commerce « Le Bon Coin d'Aubiac » a été retardée en raison de l'expertise et l'évaluation des coûts des travaux à réaliser suite aux dégâts causés par la remorque lors de l'accident survenu début octobre 2019.

L'ouverture est à ce jour toujours prévue pour le printemps 2020.

- Le projet de Food truck de Mme De Biasi suit son cours. Comme il avait été précisé lors d'un conseil municipal précédent, ce projet ne devra pas être concurrentiel au restaurant d'Aubiac.

## **5/ Vœux de la Municipalité**

Les vœux de la Municipalité se dérouleront le dimanche 12 janvier 2019 à 17h.

M. Gonano, adjoint, explique que les aubiacaïens trouvent la cérémonie trop longue. Afin de mieux maîtriser le temps, les présentations des élus pourraient se faire sous forme de vidéo. M. Axel Mazères propose de réaliser le film et le montage gracieusement.

L'ensemble du conseil municipal accepte cette proposition.

## **6/ Bulletin municipal**

Mme Combres, adjointe, demande la transmission des articles et photos.

La commission se réunira le 2 décembre 2019.

## **Questions diverses :**

- **Projet Académie de Basket France / USA** : M. le Maire explique que l'ESB l'a informé de ce projet qui se déroulerait 3 mois en France et 6 mois aux USA. La question d'un logement à louer a été posée à la commune afin d'accueillir ces jeunes durant les 3 mois. Une rencontre avec la DDCSPP est organisée le 12 décembre 2019 en présence du club de basket afin de connaître la réglementation concernant l'accueil de mineurs.

Suite à cette entrevue, une décision pourra être prise au prochain conseil municipal.

**-Alerte nucléaire :** M. le Maire explique que la commune a été intégrée dans le périmètre de protection. A ce titre, les habitants ont reçu un bon pour récupérer les pastilles d'iode dans les pharmacies habilitées. Ceux qui n'ont pas reçu ce courrier pourront se présenter dans ces mêmes pharmacies munis d'un justificatif de domicile.

Les informations sont disponibles sur le site [www.distribution-iode.com](http://www.distribution-iode.com)

**-Affaire Blaret :** M. le Maire explique que le jugement a été prononcé le 15/10/2019. En voici le récapitulatif :

dû par la commune		dû par Mme Blaret	
préjudice logement conforme	2 420,00 €	1 050,00 €	arriéré de loyer
dépôt de garantie	600,00 €	2 465,17 €	remplissage cuve gaz
total	3 020,00 €	3 515,17 €	total
après compensation	0.00 €	495,17 €	à payer à la commune
constat d'huissier	3 53,99 €	353,99 €	constat d'huissier

**Fin de la séance : 22h00**